

Commune de Fréterive

Evaluation du PLU 2007
Deuxième réunion publique de concertation
Mardi 18 octobre 2016
Fréterive demain
Quel «à venir» pour notre village ?

Présentation de données chiffrées
(Voir diaporama de Métropole Savoie)

Interventions préalables des participants

Avant de commencer la soirée, l'animateur, David Chabanol invite ceux qui veulent s'exprimer sur des questions d'ordre général à le faire dès maintenant.

Première intervention

Il est rappelé que Fréterive est une commune viticole et qu'il faut être vigilant vis à vis des protestations de gens venant de l'extérieur à propos des nuisances, bruit des tracteurs par exemple.

Deuxième intervention

Intervention au nom des personnes ayant signé une pétition le 22 mars 2015 demandant la révision du PLU. Celles ci trouvent le processus trop lent. Quelles solutions rapides peuvent être trouvées pour régler des problèmes immédiats : logement des enfants des familles originaires de Fréterive depuis plusieurs générations, agriculteur voulant étendre son exploitation bloquée par le zonage, terrain classé en agricole entre deux bâtiments existants.

Troisième intervention

Un propriétaire d'un terrain classé AU est bloqué car l'aménagement nécessite un accord entre trois propriétaires.

Quatrième intervention

Un participant souligne l'intérêt de prendre le temps d'une réflexion globale sur l'avenir de la commune. La méthode proposée permet de prendre en compte l'intérêt commun comme les questions particulières.

Autres interventions

Bien prendre en compte le nombre de logements à réhabiliter pour évaluer les habitants futurs.

Attention au danger sur la RD 201 si l'on supprime les ralentisseurs.

Bien tenir compte des anciens comme des nouveaux habitants.

Madame le Maire répond que toutes les questions et propositions évoquées aujourd'hui seront reprises par le Conseil municipal qui fera un bilan de cette phase de concertation et se prononcera sur l'opportunité ou non de réviser le PLU. Une révision ne pourrait de toute façon se faire en quelques mois. La durée habituelle est au minimum de deux ans.